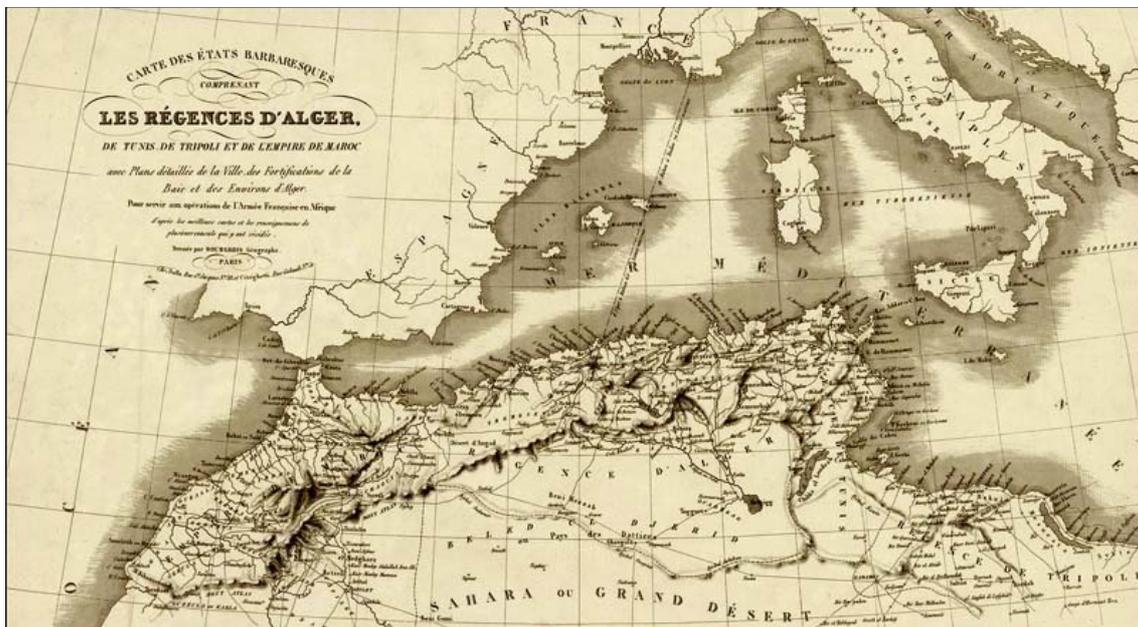


# Les pirates barbaresques et le commerce Français aux XVIIe et XVIIIe siècle

extrait de la Revue du Midi, 1887. Pages 97 à 112.  
De Georges Maurin



*NDLR – Au Grau du Roi, une tradition datant du XIXe siècle, faisait revivre tout les 14 juillet : les razzias des Barbaresques qui s'aventuraient près des côtes et enlevaient les autochtones en leur réservant un sort peu enviable... demande de rançon ou esclavage. À l'issue de cette reconstitution, on brûlait « la barque des barbares » généralement une bête de seinche sur laquelle de la paille avait été amassée. Une photo rarissime de cette tradition est publiée dans « Le Grau du Roi d'hier et d'aujourd'hui de Jean Constantin, page 24 et édité en 1987. Livre de 95 pages en vente à l'Office de Tourisme du Grau.*

La piraterie n'est plus guère aujourd'hui qu'un souvenir. Sauf dans quelques archipels retirés de l'Extrême-Orient, la mer est libre et n'expose plus les navigateurs qu'aux dangers naturels. L'homme du moins n'est plus un ennemi pour l'homme : grands paquebots et modestes voiliers peuvent courir la Méditerranée et traverser l'Océan, sans que les matelots et les passagers courent le risque d'être rançonnés et réduits en esclavage. Mais cette sécurité est relativement moderne et date de la prise d'Alger. Jusqu'alors le commerce maritime était placé sous l'obsession d'hostilités continuelles de la part d'un peuple qui avait érigé le brigandage en loi constitutionnelle de l'État et considérait le pillage d'un navire chrétien comme un acte essentiellement méritoire.

L'homme a la mémoire courte : le passé, alors même qu'il est d'hier, est vite oublié et paraît bientôt une légende. Le pirate ne représente plus à nos yeux qu'un héros de roman ou d'opéra-comique. Pour peu qu'on insiste, nous déclarerons qu'il a été inventé par les poètes du commencement du siècle pour les besoins du romantisme ; mais, que dans la réalité des faits, il a été une exception, une anomalie, quelque chose comme ces bandits de grand chemin, que l'on rencontrait bien sur sa route, mais qui disparaissaient rapidement dès que la maréchaussée se donnait la peine de les poursuivre sérieusement. Il n'en était malheureusement pas ainsi. Les musulmans d'Alger et de Tunis considéraient la course comme un état de guerre très légitime. Quoi de plus louable que de courir sus aux ennemis de l'Islam et de s'enrichir en même temps ? La vapeur n'existait pas ; la plupart des navires étaient égaux devant la mer et il n'était pas besoin d'une industrie bien perfectionnée pour construire un bâtiment d'envergure moyenne, d'allure dangereuse et

rapide. Les pertes infligées par les flottes européennes étaient vite réparées, et, pour un corsaire qui disparaissait, dix corsaires le remplaçaient, d'autant que le métier était lucratif. Qu'on imagine la stupeur des passagers d'un de nos paquebots, se voyant attaqués au beau milieu d'une tranquille traversée, dépouillés de leurs bagages et de leurs objets précieux, transportés dans quelque port du littoral de l'Afrique, vendus aux enchères et enfermés dans des bagnes, ou réduits à la plus pénible servitude.

Telle était pourtant l'issue fréquente des voyages en mer. Mœurs aujourd'hui complètement disparues, mais qui ont laissé des traces profondes dans notre histoire littéraire. La fable avec laquelle Scapin dupe Géronte en faisant croire au père avare que son fils, embarqué par ruse dans une galère turque, va être amené en esclavage s'il ne paye pas une forte rançon, nous semble absolument invraisemblable. Elle n'était que forcée pour les besoins de la comédie et le fait s'était réellement produit.

Les voyages de notre poète comique Regnard avaient débuté par une captivité en pays barbaresque, et l'aventure, si désagréable qu'elle pût être, ne paraît point lui avoir laissé d'horribles souvenirs. C'est qu'en effet une servitude chez les Mores, sans être chose normale, était un accident possible et fréquent dans la navigation méditerranéenne. Elle durait peu lorsque le prisonnier avait de l'argent ; mais elle ne finissait qu'avec la vie pour les pauvres et les déshérités de ce monde. Les Barbaresques n'en voulaient point à la vie de leurs prisonniers, mais seulement à leur bourse. Tel captif devait payer telle somme suivant sa fortune ou sa position sociale présumée. Il y avait des tarifs fixés d'avance, des comptes courants parfaitement en règle entre les corsaires et les représentants accrédités des diverses nations chrétiennes.

Ainsi s'explique la création des ordres religieux dont le but était de recueillir des aumônes pour le rachat des prisonniers faits par les infidèles. On ne tonnait généralement que les Pères de la Merci, originaires d'Espagne, et dont la popularité était si grande dans nos provinces méridionales. Antérieurement existait l'ordre des Trinitaires Mathurins fondé au XIIe siècle par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois. Les bons pères de ces deux ordres parcouraient les villes et les campagnes, redisant les souffrances des captifs chrétiens au pays musulman et intéressant la charité des fidèles à leur œuvre si profondément utile et pieuse. Qui donc aurait refusé son denier à des malheurs qu'il pouvait partager un jour ? Puis, quand le produit des quêtes avait permis de ramasser une somme suffisante, deux ou trois de ces pères, habitués au langage et aux mœurs barbaresques, s'en allaient aux côtes d'Afrique apportant la délivrance à quelques-uns de leurs malheureux frères. Les négociations d'ordinaire n'étaient ni longues ni embarrassées ; les prix étaient faits pour ces corps et ces âmes humaines. Parfois certaines difficultés naissaient ; la plus poignante était de choisir parmi ces infortunés qui aspiraient tous à la liberté. Que d'espérances déçues ! Que de prières entendues qu'on ne pouvait exaucer !

Mais les ressources étaient bornées ; on se décidait, à l'ancienneté souvent, parfois sur la constatation d'une situation de famille particulièrement urgente. Saint Vincent-de-Paul avait été prisonnier des Turcs pendant sa jeunesse ; lui-même a raconté cet épisode de sa vie dans une lettre restée célèbre. Le spectacle des misères auxquelles il avait été associé dut certes avoir une grande influence sur son âme et l'ancien captif de Tunis, n'apprit-il pas à cette dure école qu'il n'y a rien d'impossible à la charité ?

Je voudrais, à l'aide des documents contemporains empruntés en partie aux archives de l'Amirauté de Marseille, montrer, sur le vif et dans des actions particulières, quelle était la situation faite à notre commerce maritime pendant les deux derniers siècles par les déprédations des corsaires, et comment nos pères se défendaient de leur mieux contre

des entreprises que les puissances européennes n'avaient pu qu'enrayer sans les réduire jamais, jusqu'au jour où la France prit Alger et rendit à tous la sécurité en s'exposant seule au sacrifice. Par une exception peut-être unique dans nos annales, ce dévouement a eu sa récompense et nous a donné une seconde France, l'Algérie. On appréciera mieux la tranquillité dont nous jouissons en la comparant aux périls d'autrefois.

## I

L'organisation de la piraterie était à la fois très savante et très régulière, si l'on peut en telle matière employer le mot régulier. Les corsaires n'étaient pas de simples écumeurs courant les mers pour leur propre compte et trouvant seulement une retraite tolérée dans les ports de l'Afrique septentrionale. Non ! c'étaient de véritables soldats de l'Islam guerroyant sous la bannière du prophète contre l'ennemi détesté, le chrétien. Ils exerçaient une industrie considérée comme très légitime dans leur pays et faisaient leur fortune en même temps qu'ils enrichissaient le trésor public. Dans une de ses remarquables études sur l'histoire d'Alger avant la conquête française, M. de Grammont a tracé un tableau très vivant de cette société singulière, à demi-barbare et pourtant raffinée (1) : au sommet un dey, vice-roi investi d'un pouvoir absolu et toujours chancelant, sorte de dictateur délégué, sans cesse menacé par les intrigues et les querelles de la Taïffa (2) : à côté de lui des capitaines de milices et des janissaires, aussi rapaces que courageux, turbulents, inquiets, prompts à la révolte et au meurtre ; des armateurs organisés en corporation puissante ; puis derrière ces chefs de file, toute une population, incapable de travail et d'industrie, ne vivant absolument que du vol et de la piraterie ; enfin, dans l'ombre, comme ces repoussants personnages, que les maîtres de la Renaissance introduisaient dans leurs tableaux, les renégats, méprisés de tous et d'autant plus cruels qu'ils avaient le sentiment de leur bassesse, redoutés cependant parce qu'ils étaient riches pour la plupart, possédant bien des secrets et sachant l'art de se vendre au plus offrant enchérisseur.

(1) H.-P. de Grammont : *La course, l'esclavage et la rédemption à Alger, revue historique, 1884.*

(2) « *Taïffa, parti ou faction. Les principaux reis ou capitaines corsaires, les armateurs et autres gens qui vivaient de la piraterie formaient la Taïffa, dont le siège se trouvait dans la ville basse d'Alger, au quartier de la marine. Cette puissante corporation fut, pendant deux siècles, la véritable maîtresse d'Alger.*

(Note extraite de l'étude de M. Léon Bourguès sur Sanson Napollon, *Revue de Marseille, 1886, p. 507*).

Les prises, c'est ainsi qu'on appelait les navires et les équipages capturés, étaient vendues et partagées suivant des coutumes fidèlement observées. Les traités de paix, conclus avec le grand Seigneur ou les gouvernements des régences, n'interrompaient guère l'odieux trafic. Les Barbaresques rompaient toutes les trêves et violaient toutes les conventions. Tandis que dans l'Europe moderne, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, le droit des gens balbutie ses premières règles, qu'on régularise le commerce et qu'on discipline les hommes, les pays musulmans redoublent de désordres et de haine contre tout ce qui porte le nom de chrétien. La trahison croît avec la faiblesse. Hier encore, c'était un semblant de guerre réglée ; aujourd'hui c'est du brigandage pur et simple. L'état indépendant du Maroc fournissait, d'ailleurs, à la Sublime-Porte et aux vice-rois, ses vassaux, un moyen commode de se tirer d'affaire. Les Marocains, comme leurs voisins de l'Est, se livraient à la piraterie. Arrivait-il quelque gros scandale ? Un navire était-il enlevé au lendemain d'un traité de paix solennel ? Les Algériens de s'excuser et de rejeter le mal sur des corsaires de Salé, gens très suspects comme on peut croire. Tandis qu'on parlementait et qu'on discutait l'identité des personnages incriminés, l'affaire traînait en longueur, se perdait, et le tour était joué.

Les lettres et les mémoires contemporains sont pleins de lamentations sur cet état de choses ruineux pour nos armateurs. En mai 1627 les consuls de Marseille écrivent une lettre à Sanson Napollon, député extraordinaire du Roi au royaume d'Alger, pour se plaindre des déprédations que font les corsaires de Barbarie sur leurs concitoyens. « *Il semble, disent-ils, que cette milice n'arme que contre » nous pour porter notre ville à une ruine totale.* » Déjà le Parlement d'Aix s'était préoccupé de la question et avait dressé de fort belles remontrances qui n'avaient qu'un tort., celui de décrire le mal sans indiquer de remède.

En 1633, Henri de Seguiran, premier président de la Cour des comptes de Provence, fut chargé par le cardinal de Richelieu d'une inspection sur l'état de la marine dans sa région : c'était un magistrat d'épée et, sous sa simarre, on retrouvait l'uniforme du sergent de bataille de la flotte de la Rochelle. Son rapport confirme les doléances du commerce marseillais et cite des chiffres à l'appui.

*« La commune de La Ciotat, dit-il, est déchue par le fait des corsaires de Barbarie du Midi qui leur ont enlevé dans une seule année 22 barques et mis à la chaîne 150 de leurs meilleurs marinières.*

*- Aux Martigues, les marinières sont les meilleurs et les plus courageux de la Méditerranée ; mais les corsaires les ont fort maltraités, puisque depuis six mois ils en ont enlevé plus de 80 (1).* »

Dans la lettre confidentielle qui accompagne et commente le rapport officiel, Seguiran s'explique plus nettement encore sur l'absolue nécessité de prendre des mesures énergiques contre la piraterie. Il faut en finir, dit-il, avec ces invasions et approches des corsaires qui sont une menace constante pour notre marine marchande ; c'est là un des moyens les plus efficaces pour relever le commerce de Marseille, jadis si florissant et aujourd'hui en pleine crise ; mais les armes seules peuvent avoir raison de cette engeance ; et il part de là pour développer tout un plan de police et d'assainissement maritime (2).

*(1) Le mémoire de M. de Seguiran a été imprimé dans la collection des documents inédits pour l'Histoire de France, à la suite de la correspondance d'Henri de Sourdis, t. III, p. 223. 11 se trouve transcrit au t. VI des mémoires de Peiresc à la bibliothèque Inguibertine de Carpentras, accompagné d'un rapport confidentiel que n'a pas connu l'éditeur du mémoire. Je cite ce rapport sous le titre «Manuscrits de Peiresc, t. V.»*

*(2) « Il faut que le roi tienne vingt galleres divisées en deux squadres, la première de douze pour assurer le port de Tollon, qui est comme le centre de la dicte coste ; partie desquelles seroit toujours en vedette le long de la d» coste pour la deffendre de l'invasion et approche des corsaires qui s'y viennent impunement retirer à la faveur de plusieurs caps et grands rochers qui avancent dans la mer et mesme de quelques illes, qui y font aultant de portz ou de rades tres assurées. L'autre squadre qui seroit assez grande de huit galleres pour demeurer dans le port de Marseille, partie desquelles battrait la coste de la mer à divers temps depuis la dicte ville de Marseille jusques au cap Siciet (?) proche de Tollon du costè du levant et du ponant jusques à la tour de Bouc proche de l'embouchure du Rhosne. Peiresc, mas, t. VI, f° 83.*

Ce n'était pas seulement sur mer que s'exerçaient les déprédations des corsaires. Usant avec audace- de la tactique indiquée par Seguiran et se dissimulant dans les calanques, ils opéraient sur nos côtes des débarquements inopinés pillant les églises et les châteaux, enlevant les habitants isolés. Ne s'avisent-ils pas une fois de surprendre et d'emmener le cuisinier de l'évêque de Marseille avec les bagages et le train de maison ? Une autre fois ils ravissent deux femmes de Saint-Tropez. Voilà bien en action réalisée dans l'histoire, l'Orientale si connue de Victor Hugo :

*Dans la galère capitane,  
Nous étions quatre-vingt rameurs.,.*

Et le reste, l'envahissement du moustier, la profanation des lieux saints, le pillage et l'incendie.

Ces traits sont empruntés à une période de troubles où la force des armes françaises était émoussée par les guerres civiles. Plus tard après les grandes expéditions de Louis XIV la situation s'améliora quelque peu. Les barbaresques se tinrent plus tranquilles ; ils essayèrent même de remplacer la piraterie pure et simple par un semblant de commerce. Mais souvent le pavillon marchand n'était qu'un leurre et sous le paisible caboteur surgissait, pour peu que l'occasion s'y prêta, le bandit sans scrupule.

Il ne faudrait pas conclure de cela que nous n'avions aucune relation avec les barbaresques et que nous étions avec eux dans la même posture que celle où nous sommes aujourd'hui avec les populations sauvages du Dahomey ou avec les nègres du Soudan. L'intérêt rapproche les hommes : les Turcs, qui ne travaillaient pas, avaient besoin de nos produits et nos commerçants gagnaient beaucoup à les leur vendre. Dans les cartons des rapports faits devant l'amirauté de Marseille, on voit assez fréquemment les patrons de barques déclarer qu'ils ont été nolisés par des négociants mores. Nous avions des comptoirs dans les principaux ports de la côte barbaresque, Tripoli, Tunis, Alger, Bone, comptoirs qui traversaient de brusques vicissitudes, parfois florissants, parfois ruinés, jouissant au total d'une tranquillité fort relative, car les alertes étaient presque annuelles. Le poste de consul n'était pas une sinécure et il fallait une certaine énergie pour le bien remplir. D'aucuns même étaient consuls *in partibus* et résidaient en France comme le poète Barthélemy de Vias, qui géra de Marseille son consulat d'Alger et ne fit qu'une très courte apparition dans sa résidence.

De cela il résulte une situation assez étrange. Des Français libres exerçaient tranquillement leur négoce côte à côte de concitoyens esclaves et ne pouvaient rien faire pour eux, surveillés qu'ils étaient eux-mêmes avec une vigilance soupçonneuse. Nos stations portaient le nom de bastions ; ce nom seul indique quelle touchante confiance présidait à nos établissements. Disons tout de suite qu'il ne faut pas trop s'apitoyer sur ce personnel des échelles du Levant. Recruté d'une façon fort diverse, il comptait sans doute des négociants sérieux et honnêtes, des armateurs vieillissés par l'expérience; mais à côté d'eux se rencontraient en grand nombre des aventuriers de très petite vertu, de mœurs plus que faciles et de nationalité douteuse ; il y avait aussi des cadets de famille , légers d'argent, riches d'audace, Dorantes ou Don Juans, les uns sages, les autres fous, tous par exemple courageux et portant haut le nom de Français. L'amirauté de Marseille avait la connaissance des délits commis par nos nationaux dans les échelles du Levant, et l'on peut croire que la lecture des registres criminels de cette juridiction en dit long sur la Moralité de quelques-uns de nos compatriotes.

De leur côté, les marchands et matelots algériens venaient fréquemment dans nos ports. Les quais du vieux Marseille offraient le même spectacle original que de nos jours, peut-être même la foule, qui s'y pressait, était-elle plus bigarrée. Les marines de Vernet ne seraient pas complètes, si clans quelque coin du tableau on ne voyait un groupe d'Orientaux dans leur costume national. Les chiourmes de nos galères renfermaient beaucoup de prisonniers turcs auxquels on appliquait la peine du talion.

En somme, quand ce n'était pas la guerre, c'était une paix armée et défiante, incessamment troublée par des attentats isolés, des réclamations, des querelles et des caprices de despote.

Une difficulté surtout faisait le désespoir de nos agents consulaires. Par suite des traités conclus entre la France et la régence d'Alger, les nationaux français pris sur des navires étrangers devaient être relâchés. Or, il arrivait fréquemment que des matelots d'un autre pays se faisaient remettre des passeports supposés qui leur permettaient d'usurper la qualité de Français. Une des ruptures diplomatiques les plus violentes fut occasionnée en 1760 par un sieur Philippe de la Pierre, capturé sur un navire espagnol et qui excipait d'un congé délivré par l'amirauté de Marseille. Le consul français le réclama vivement ; le dey le refusa. On alla aux renseignements, et on finit par découvrir que ce prétendu de la Pierre était un pilote espagnol du nom de la Pedra. Le dey étendit son ressentiment jusque sur notre consul et le fit embarquer sans autre forme de procès (1).

(1) *Archives du Consulat général de France à Alger*, par Albert Devoulx, p. 85. Alger, 1865.

Tout prétexte était bon aux musulmans pour vexer les chrétiens. On en jugera par l'exemple suivant. Une goélette chargée de blé avait été prise dans les eaux de Mahon. Le bâtiment appartenait à un aventurier du nom de Simon Bara ; mais il avait été nolisé par deux Turcs de la régence. L'amirauté de Mahon ne tenant compte que du propriétaire apparent confisqua et fit vendre bâtiment et marchandises. Sur la réclamation des deux négociants turcs, une enquête fut ouverte, et après vérification de leurs droits, on leur paya une indemnité de 1500 sequins. Il semblait que l'affaire fut terminée. Point du tout. Simon Bara intrigua auprès du dey, qui exigea une nouvelle indemnité de 1322 sequins. La chambre de commerce de Marseille, pour avoir la paix et éviter de plus gros ennuis, finit par compter elle-même la somme (I).

(1) *Albert Devoulx. Op. cit., p. 107. — Délibération de la nation française du 11 décembre 1762.*

Les amirautés se montraient très sévères dans la délivrance des congés. Mais, quelles que fussent les précautions prises pour s'assurer de l'identité des requérants, de nombreux abus se glissaient forcément dans cette partie du service. L'administration centrale intervenait alors rappelant au respect des ordonnances et remontrant qu'on avait déjà bien assez à faire avec les Turcs, alors qu'on avait raison contre eux sans se donner encore l'apparence d'un tort, si léger fut-il.

## II

Comment se défendait-on contre les barbaresques ? Du mieux que l'on pouvait; mais ce mieux n'était que très relatif et n'empêchait pas grand chose. On se garant d'abord chez soi; dans la première moitié du XVIIe siècle, cette côte de la Méditerranée dont Séguiran fait un tableau enchanteur (1) était hérissée de citadelles. Il n'était Villa qui ne fut plus ou moins fortifiée.

(1) « *Cette coste est assise en un climat fort tempéré, pourvue de tout ce qu'il faut, non seulement pour les nécessitez, mais encore pour les délices de la vie, puisqu'elle porte quantité de grains, de bons vins, de toutes sortes de fruits, abondante en poissons et peuplée d'habitants fort robustes et courageux, mais sur toutes choses fort sobres et modérez en leur boire et manger.* » *Peiresc. t. VI. f. 81*

À Baudon, près de Sixfour, c'est la maison d'un simple gentilhomme, M. de Boyer, « *assez forte, ayant au-devant une terrasse qui regarde l'entrée de la mer et sur icelle deux pièces de fer coulé, deux pierriers, un de fonte verte et l'autre de fer, six arquebuses et douze mousquets.* »

Cet attirail guerrier fait singulière figure dans ce lieu de plaisance et sur cette terrasse que l'on croirait seulement garnie d'orangers. À Cassis le château appartient à l'évêque de Marseille ; il y entretient un concierge préposé à la garde de deux fauconneaux rouillés. La

garnison est faible et l'armement insuffisant Seguiran le constate avec une nuance de reproche. À La Ciotat les habitants font bonne garde ; ils ont bâti à l'entrée de leur port une forteresse assez solide. Toutes les nuits un guetteur y veille et y tient un feu allumé.

Aperçoit-il un corsaire, aussitôt il allume un autre feu : c'est le signal convenu et qui se transmet sur tous les points de la côte. Depuis Antibes jusqu'au port de Bouc (1), il y a toute une série de logettes qui communiquent les unes avec les autres. Dès que les deux feux apparaissent à l'une d'elles, les autres répondent ; l'alarme est donnée ; on met en sûreté ses objets précieux ; on s'arme, on fait beaucoup de bruit comme il convient à tout bon Méridional : mais on se défend bien et les pirates qui le savent ne se risquent qu'en traîtrise et tapinois.

*(1) NDLR – Et même jusqu'au hameau du Grau du Roi où une tradition datant du XIXe siècle, faisait revivre tout les 14 juillet : les razzias des Barbaresques qui s'aventuraient près des côtes et enlevaient les autochtones en leur réservant un sort peu enviable... demande de rançon ou esclavage. À l'issue de cette reconstitution, on brûlait « la barque des barbares » généralement une bête de seinche sur laquelle de la paille avait été amassée.*

*Une photo rarissime de cette tradition est publiée dans « Le Grau du Roi d'hier et d'aujourd'hui de Jean Constantin, page 24 et édité en 1987. Livre de 95 pages en vente à l'Office de Tourisme du Grau.*

La protection en mer était chose plus difficile. Un vieil adage dit qu'il faut s'aider soi-même avant de compter sur le ciel. C'était le cas de nos mariniers ; ils ne se laissaient pas prendre comme de timides moutons, mais au contraire se défendaient avec acharnement et remportaient souvent la victoire dans ces rencontres fortuites.

Voici un brave capitaine marin, Antonin Giniez, du port des Martigues qui se présente le 17 septembre à la Chancellerie du consulat de Cadix et à qui je laisserais bien volontiers la parole s'il n'était un peu prolix dans sa narration. Il expose (1) qu'avec son navire le Prophète David, monté par 11 hommes d'équipage, il faisait voile vers Marseille lorsqu'à la hauteur du cap Trafalgar et à 4 lieues environ de la côte, il fut attaqué par une galiotte montée par 40 à 50 hommes de Salé. Malgré l'écrasante disproportion des forces, Giniez ne s'effraye nullement ; il répond par une mousquetade aux gens de la galiotte qui le somment de se rendre , se défend avec furie et avec toutes les armes qu'il a sous la main ; quand la poudre lui manque, c'est à coup de pierres et de barres qu'il reçoit l'ennemi ; bref il se démène comme un beau diable et finit par obliger la galiotte à se retirer ; mais il eut. trois hommes blessés et dut rentrer au port de Cadix pour réparer les avaries de son navire.

Ce récit que j'abrège est fait avec une verve méridionale. Le brave capitaine est content de lui, cela se voit ; il s'est battu comme un vrai bouledogue, pendant deux heures, se cramponnant à son ennemi plutôt que de lâcher prise et ne le laissant aller que lorsqu'il est bien sûr qu'il a, suivant l'expression vulgaire, reçu son compte et qu'il ne reviendra pas. « *Je fis, dit il, amarrer sur mon bord la vergue du trinquet de la galiotte more parce que je sais que les pirates en pareille occasion, dès qu'ils se sentent un peu maltraités, poussent au large avec leurs avirons, se raccommoient, prennent haleine et reviennent de nouveau à l'abordage avec plus de furie sur de pauvres équipages effrayés et en petit nombre (2).* »

(1) Arch. Dép. des B.-d.-R.— Fonds de l'amirauté ; registre des insinuations no 5 - f° 773.

(2) Le brave capitaine Giniez fut gratifié d'une médaille d'or et d'une lettre de félicitations qui furent enregistrées au greffe de l'amirauté de Marseille. R. cité, f° 773.

Mais tous les capitaines n'avaient point autant de sang-froid et tous les combats n'avaient point une issue aussi heureuse. Aussi les commerçants de Marseille avaient-ils recours à

un moyen très pratique et très souvent employé par les associations marchandes. Ils armèrent, à leur tour, des corsaires, sorte de gardes particuliers maritimes qui avaient pour mission de courir sus aux bâtiments des pirates barbaresques, de les détruire ou tout au moins de les empêcher de sortir de leurs ports d'attache.

Ces capitaines libres qui se mettaient ainsi au service de nos négociants avaient bien, en général, une certaine couleur d'aventuriers ; mais ils recevaient de l'amirauté des commissions qui les mettaient en règle avec les navires de guerre et les nations étrangères. Ils payaient et entretenaient leurs navires et leurs équipages à leurs risques et périls ; les prises qu'ils faisaient leur appartenaient, sauf une part proportionnelle que prélevait le grand amiral de France. Quelques-uns de ces capitaines finissaient par contracter dans leur métier une haine du musulman, telle qu'ils lui faisaient la guerre avec un acharnement implacable et pour le seul amour de l'art. D'autres, au contraire, trahissaient la confiance qu'on mettait en eux, comme ce Charles Palliera, qui se fit naturaliser français au XVIII<sup>e</sup> siècle, obtint de nombreuses commissions de courses et finit par se conduire si mal qu'on dut lui retirer le droit de commandement et le bannir de France.

Un de ces aventuriers les plus célèbres est le capitaine Simon Dansa que la ville de Marseille tint à sa solde pendant longtemps et qui coin manda de véritables petites escadres. D'une convention passée avec lui le 24 août 1610, j'extrais le passage suivant qui donnera l'idée de ce qu'était ce genre de contrat :

*« Ledit capitaine Dansa mettra en état son grand vaisseau avec ses deux autres vaisseaux ; les pourvoyra à ses propres cousts et dépens de toutes choses nécessaires tant de munitions de bouches que de guerre, payera jusqu'au nombre de quatre cent vingt hommes tant soldats que mariniers et montera sur lesdits vaisseaux pour les commander et accompagnera les vaisseaux de ladite ville qui vont et viennent de l'Orient, les protégera contre les corsaires de Barbarie et fera tout ce qui lui sera ordonné par lesdits députés (du commerce de Marseille) pour la maintenance et la protection dudit commerce pendant la durée de six mois. (1) »*

*(1) Arch. Dép. des B.-d.-R. Amirauté ; registres des insinuations no 3, f° 291. - J'avais lu d'abord Simon Daussié ; mais M. de Grammont m'a relevé de mon erreur et fait remarquer que ce texte s'appliquait au célèbre dont il a retracé les hauts faits.*

Dansa touche une somme de 22,000 livres pour accomplir cette croisière ; il reçoit quelques-uns de ses lieutenants des députés du commerce de Marseille. Il est spécifié dans la convention que le sieur de Thou aura commandement sur tous les soldats qui monteront les vaisseaux et qu'un sieur Pierre Bollive aura commandement sur l'un des petits vaisseaux de l'escadre.

Les braves Marseillais, comme l'on voit, se mettaient l'esprit en écharpe pour assurer la tranquillité de leur navigation. Mais leurs efforts ne pouvaient être que très relatifs et tendaient seulement à enrayer le mal, mais non à le détruire. L'autorité royale dut mettre en mouvement les armes de la France, suivant l'expression d'un contemporain, et diriger à plusieurs reprises des expéditions contre Alger. Leur exposé ressort plutôt de l'histoire générale et je me borne à les indiquer brièvement.

En 1541, Charles-Quint dirigea sur Alger une formidable expédition qui échoua par suite des mauvais temps, et ne fut pas renouvelée à cause des guerres européennes. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les attaques des puissances chrétiennes se renouvelèrent avec une persistance qui ne put obtenir un résultat définitif. De 1663 à 1689, les flottes françaises parurent neuf

fois devant Alger sans pouvoir mettre à la raison ces incorrigibles forbans. Les plus célèbres de ces expéditions furent celles du duc de Beaufort, de Duquesne, et enfin celle de Tourville qui amena, en 1689 , une paix boiteuse.

C'était toujours à peu près la répétition de la même aventure. Une recrudescence de la piraterie amenait des demandes d'explication que le dey n'écoutait guère, et pour cause. Notre consul et nos négociants se mettaient en sûreté comme ils pouvaient; une escadre française paraissait devant Alger et bombardait la ville.

Le dey et la Taïffa s'humiliaient, faisaient les plus belles promesses du monde, s'engageaient par les serments les plus solennels ; puis, le danger passé et la première occasion aidant, reprenaient tranquillement leur petite industrie. On l'a démontré souvent, ce qui rendait l'audace aux Barbaresques, c'était, non leur force propre, mais la division des nations chrétiennes.

Une seule solution était définitive, l'occupation d'Alger. La France la donna en 1830 et rendit ainsi un grand service à l'humanité. Mais cette persistance dans la haine des musulmans contre les chrétiens explique bien des choses du passé historique, et, dans cette épisode de la piraterie, nous retrouvons toujours la guerre sainte, la lutte d'une civilisation contre une autre, d'une race contre une race, du progrès contre la barbarie, du vrai contre l'erreur.

***GEORGES MAURIN, 1887***